

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/352

7 mars 1983

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 7 MARS 1983, ADRESSEE AU COMITE DU DESARMEMENT
PAR LE REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE
FEDERALE D'ALLEMAGNE, TRANSMETTANT UNE LETTRE DU CHANCELIER DE
LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, HELMUT KOHL, AU SECRETAIRE
GENERAL DU COMITE CENTRAL DU PARTI SOCIALISTE UNIFIE
D'ALLEMAGNE ET PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE, ERICH HONECKER

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint une lettre datée du 16 février 1983,
adressée au Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié
d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande,
Erich Honecker, par le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Helmut Kohl.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme
document officiel du Comité du désarmement.

Le Représentant suppléant :

(Signé) Frank ELBE

LETTRE DATEE DU 16 FEVRIER 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL DU COMITE CENTRAL DU PARTI SOCIALISTE UNIFIE D'ALLEMAGNE ET PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE, ERICH HONECKER, PAR LE CHANCELIER DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, HELMUT KOHL, CONCERNANT LA CREATION EN EUROPE CENTRALE D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie de votre lettre du 4 février 1983.

Nous partageons certes l'opinion que la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande portent à un haut degré la responsabilité de préserver la paix en Europe et dans le monde. Nous devons donc nous efforcer résolument d'influencer de façon positive la situation en Europe. Je suis fermement convaincu que le dialogue et la coopération, l'application des traités existants et l'intensification des contacts entre les peuples constituent d'importantes contributions à la paix.

Tous les efforts déployés par la République fédérale et l'ensemble de l'Alliance Atlantique, tant à Genève qu'à Madrid et aux Nations Unies en matière de limitation des armements, ont pour objectif de préserver la paix. Nous voulons préserver la paix avec un nombre de plus en plus réduit d'armes. Nous aspirons à un équilibre militaire stable entre l'Est et l'Ouest au niveau d'armement le plus bas possible.

Actuellement, nous plaçons tout particulièrement nos espérances dans les négociations de Genève sur les armes nucléaires de portée intermédiaire. Les Etats-Unis, de concert avec leurs alliés, ont proposé que les Etats-Unis et l'URSS renoncent à leurs missiles de portée intermédiaire basés à terre. Cette renonciation prouverait la possibilité d'un accord entre l'Est et l'Ouest sur de véritables mesures de désarmement, et contribuerait d'une façon décisive à éliminer la menace nucléaire pour l'Europe.

Ce qui, pour un territoire détermine l'existence d'une menace nucléaire, ce n'est pas que des armes nucléaires y soient implantées ou non, mais le fait que des armes nucléaires soient ou non pointées vers lui. Par conséquent, des négociations qui n'auraient pour effet que d'accroître la distance entre les arsenaux nucléaires en Europe ne renforceraient pas la stabilité, mais créeraient seulement l'illusion d'une sécurité accrue. Elles détourneraient l'attention des négociations en cours sur la réduction des armes nucléaires, compromettant ainsi l'obtention de résultats à brève échéance.

Notre principal critère pour toutes les propositions relatives à la limitation des armements est de savoir quelle contribution elles apportent à la prévention d'une guerre de quelque type que ce soit, y compris un conflit mené au moyen d'armes classiques en Europe. L'initiative concernant la création en Europe centrale d'une zone exempte d'armes nucléaires tactiques ne satisfait pas à ce critère. Nous ne sommes donc pas en mesure de l'appuyer. En fait, étant donné la supériorité du Pacte de Varsovie en matière d'armes classiques en Europe, l'existence d'une telle zone aggraverait le risque d'une confrontation. Nous ne saurions négliger le fait que dans la seule zone couverte par les négociations de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, le Pacte de Varsovie dispose de plus du double de divisions, de chars et de canons que l'OTAN.

J'estime nécessaire que nous concentrions tous nos efforts sur les mesures concernant le désarmement et la limitation des armements qui peuvent donner des résultats concrets, équilibrés et vérifiables. C'est pourquoi nous attachons la plus grande importance au progrès des négociations actuellement en cours.

Les représentants de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande participent à un certain nombre de négociations de ce type. J'estime utile de procéder à un échange direct et objectif de vues sur les questions fondamentales concernant ces négociations. Je propose donc que nos représentants pour les questions de désarmement se réunissent afin de poursuivre la discussion sur les questions qui ont déjà fait l'objet d'un échange mutuel de vues. A notre avis, cette réunion pourrait avoir lieu en avril ou mai à Bonn.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Helmut KOHL